

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 12 décembre 2024

**Délibération n°2024-177- Finances – Détermination des durées d’amortissement de
l’actif issu de la dissolution du SIAVSE – Budget annexe Assainissement**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	53
Ne prend pas part au vote	0
Votants	53
Abstention	0
Suffrage exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour	53
Contre	0

L’an deux mil vingt-quatre, le 12 décembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 06 décembre s’est réuni, au siège de la Communauté d’agglomération du Pays de Fontainebleau à Samoisi-sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX, Sylvie CHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Marie HOLVOET, Lamia KORT, Dominique L’HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Audrey TAMBORINI, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Nathalie VINOT.

MM. Michel CALMY, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Michael GOUÉ, Francis GUERRIER, Jean HELIE, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT (jusqu’à la délibération N°2024-186), Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Sandrine-Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL
Mme Francine BOLLET à Mme Isabelle BOLGERT
M. Michel CHARIAU à Mme Françoise BICHON-LHERMITTE
Mme Gwenaél CLER à M. Thibault FLINÉ
M. David DINTILHAC à Mme Nathalie VINOT
M. Julien GONDARD à M. Laurent ROUSSEL
M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVOET
M. Fabrice LARCHÉ à M. Pascal GOUHOURY
Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER
M. Frédéric VALLETOUX à Mme Hélène MAGGIORI

Membres absents :

M. Christophe BAGUET
Mme Sophie BERTHOLIER
M. Christian BOURNERY
Mme Anne GHYSSENS
M. Sylvain PIESSET
Mme Cécile PORTE
Mme Marie-Laure VASSEUR
M. Anthony VAUTIER
M. Cédric THOMA (pour le vote de la délibération N° 2024-164)
M. Laurent SIGLER (pour le vote des délibérations N° 2024-168 et N° 2024-189)
Mme Naciba MESSAOUDI (pour le vote des délibérations N° 2024-168 et N° 2024-189)
M. Gérard TAPONAT (pour le vote des délibérations N° 2024-187, N° 2024-188 et N° 2024-189)
M. Romain COQUERY (pour le vote de la délibération N° 2024-188)

Membres n'ayant pas pris part au vote :

M. Patrick POCHON ne prend pas part au vote de la délibération N°2024-189.

Secrétaire de Séance : Mme Dominique L'HOSTIS

Références juridiques :

- **Arrêté inter préfectoral n°2024-PREF-DRCL-212 du 19 septembre 2024 portant dissolution du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée supérieure de l'Ecole (SIAVSE)**

Rapporteur : Mme FÉMÉNIA

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 03 décembre 2024.

L'arrêté inter préfectoral n°2024-PREF-DRCL-212 du 19 septembre 2024 portant dissolution du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée supérieure de l'Ecole (SIAVSE) comporte en annexe une liste de l'actif revenant à la CAPF.

Afin d'intégrer ces biens dans l'actif de la CAPF sur le budget annexe assainissement, il est proposé à l'assemblée de conserver les durées d'amortissement de ces biens telles qu'elles sont mentionnées dans le tableau listant l'actif annexé à l'arrêté susvisé et qui peuvent être synthétisées ainsi :

Compte budgétaire	Durée d'amortissement
2031	2 ans
21532	60 ans
21532	44 ans
21532	30 ans
21532	20 ans
21532	15 ans
21562	10 ans

Par ailleurs, afin de pouvoir procéder aux reprises des subventions inscrites sur les comptes 13111, 1312 et 1313 et compte tenu que nous n'avons pas de précision sur les immobilisations concernées par ces subventions, il est proposé de poursuivre les reprises de subventions sur une durée de 10 ans.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver les durées d'amortissement et de reprises de subventions issues de la dissolution du SIAVSE telles que mentionnées ci-dessus,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité de :

- Approuver les durées d'amortissement et de reprises de subventions issues de la dissolution du SIAVSE telles que mentionnées ci-dessus,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance

Dominique L'HOSTIS

Pour extrait conforme,

Le Président,



Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le **20.12.2024**
Date de mise en ligne le **20.12.2024**
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr